



CAMERA VALDOSTANA
CHAMBRE VALDÔTAINE

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA

PARCOURS+

**Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales
Camera valdostana delle imprese e delle professioni**

AVIS DE CONSULTATION PRÉALABLE DU MARCHÉ TRANSFRONTALIER

Avis de consultation préalable du marché transfrontalier visant à identifier des opérateurs économiques pour l'attribution du marché de services portant sur la réalisation d'une « Étude sur l'évolution des activités économiques et des professions, suite au changement climatique » dans le cadre du projet n° 21472 « PARCOURS+ Changement Climatique » (CUP D48J25000030007), au sein du Plan Territorial Intégré PARCOURS+, cofinancé par le programme de coopération INTERREG VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027

1. Objet de l'avis

Par le présent avis, la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérables (ci-après dénommée « la Chambre ») lance consultation préalable du marché transfrontalier (sourcing) visant à identifier des opérateurs économiques qualifiés susceptibles d'être invités à présenter une offre pour la réalisation d'une étude portant sur les évolutions des activités économiques et des professions face au changement climatique. Cette consultation est menée dans le respect des principes de libre concurrence, d'impartialité, de non-discrimination, de proportionnalité, de publicité et de transparence découlant du droit de l'Union européenne. Son objectif est de solliciter le marché transfrontalier et de vérifier l'intérêt et la participation effective d'opérateurs étrangers afin de déterminer les modalités de la future procédure de passation. La présente procédure de sourcing a une finalité exclusivement exploratoire et informative. Elle ne constitue en aucun cas un appel d'offres, une offre contractuelle, et n'engage la Chambre d'aucune manière.

2. Contexte du projet

La Chambre valdôtaine est partenaire du projet transfrontalier n° 21472 « PARCOURS+ CC – Changements Climatiques » (CUP D48J25000030007), lancé le 6 mai 2025 et prenant fin le 5 mai 2028, intégré à la stratégie du Plan Intégré Territorial PARCOURS+ et financé par le [Programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027](#).

Le chef de file (partenaire principal) du projet est la Région Autonome Vallée d'Aoste. Les autres partenaires, outre la Chambre, sont la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, la Communauté de Communes Faucigny-Glières, l'Unité des Communes Valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc, l'Unité des Communes Valdôtaines Grand-Combin, la Fondation Montagne Sûre (Fondazione Montagna Sicura), et l'Agence régionale pour la protection de l'environnement (ARPA) de la Vallée d'Aoste.

Le projet vise à identifier les impacts négatifs et à valoriser les opportunités potentielles du changement climatique, dans une logique d'adaptation des populations locales aux nouvelles réalités environnementales et écologiques (et donc leur résilience territoriale), en intégrant le processus d'adaptation aux effets du réchauffement climatique dans les méthodes et les outils de planification territoriale.

3. Description et caractéristiques des prestations requises

La prestation demandée porte sur l'élaboration d'une enquête scientifique approfondie axée sur les territoires de la Vallée d'Aoste et de la Haute-Savoie, afin d'analyser la reconversion des entreprises et leur évolution en réponse à la crise climatique. Les livrables de l'étude devront être synthétisés sous forme de rapports écrits rédigés à la fois en langue italienne et en langue française.

L'étude devra couvrir spécifiquement les zones territoriales suivantes :

- Italie - Vallée d'Aoste : territoire de l'Unité des Communes Grand Combin et territoire de l'Unité des Communes Valdigne Mont-Blanc
- France - Haute-Savoie : territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et territoire de la Communauté de Communes Faucigny-Glières

La prestation se déroulera selon les phases suivantes :

A) Collecte et analyse de données statistiques (recherche documentaire / bureau) : recueil des données statistiques disponibles pour décrire le contexte climatique et territorial et retracer l'évolution historique des activités économiques des territoires de montagne étudiés (par exemple tourisme, agriculture, artisanat, commerce, transports).

B) Collecte et analyse de données sur le terrain : interaction directe avec le tissu entrepreneurial et les représentations économiques locales pour recueillir des informations directement sur le terrain.

C) Élaboration et analyse de scénarios : définition de scénarios climatiques et territoriaux futurs dans lesquels inscrire les trajectoires d'évolution possibles des entreprises locales.

D) Rédaction et restitution de l'étude : consolidation des résultats préliminaires des phases précédentes et rédaction du rapport d'étude final.

4. Montant estimé et durée

Le montant global estimé pour l'exécution du service est évalué à un maximum de 42 000,00 euros (quarante-deux mille/00), toutes taxes comprises (TTC), incluant la T.V.A., les

éventuelles cotisations de prévoyance et tout coût nécessaire à l'exécution de la prestation. La prestation débuteront à la date de signature du contrat et devra être achevée, à titre indicatif, au plus tard le **30 septembre 2027**.

5. Conditions de participation

Peuvent soumettre leur candidature les opérateurs économiques remplissant, sous peine d'exclusion, les conditions suivantes :

5.1 Conditions d'ordre général

- Absence des motifs d'exclusion des procédures de passation de marchés publics, conformément aux dispositions des articles 94, 95, 96, 97 et 98 du Décret législatif italien n° 36/2023 (*Codice dei contratti pubblici*) ou équivalents selon la législation du pays d'établissement de l'opérateur.

5.2 Condition d'ordre spécifique

- En raison de la nature strictement scientifique et académique de l'étude requise, la participation est réservée aux institutions universitaires (publics ou reconnus par la loi), organismes publics de recherche, instituts/centres de recherche ou autres organismes disposant de compétences spécifiques en matière environnementale (tels que par exemple les pôles technologiques ou les parcs scientifiques et technologiques).
- Capacité technique : avoir réalisé, au cours des trois (3) dernières années, au moins une prestation similaire (études de faisabilité, analyses socio-économiques, plans de développement territorial ou études de marché). Il est préférable qu'au moins l'une de ces études ait porté sur des contextes territoriaux frontaliers, sur la coopération territoriale européenne (Interreg) ou sur l'analyse de données comparatives entre l'Italie et la France. La participation en tant que partenaire ou chef de file à de précédents projets de coopération territoriale européenne constitue également un critère préférentiel lors de la sélection.
- Compétences linguistiques : l'équipe de travail dédiée à la prestation doit comprendre au moins un profil (ex. chef de projet ou analyste) ayant une pleine maîtrise opérationnelle, tant à l'oral qu'à l'écrit, des langues italienne et française (niveau minimum CECRL C1 ou curriculum vitae attestant d'études ou d'expériences professionnelles continues de plusieurs années dans les deux pays).
- L'opérateur doit mettre à disposition une équipe interdisciplinaire adaptée aux objectifs du projet, composée d'au moins deux (2) experts dont les curricula vitae devront être joints.

6. Engagements du titulaire

Les opérateurs économiques qui seront ultérieurement invités à présenter une offre technico-économique formelle, ainsi que l'attributaire final, seront tenus au strict respect des obligations suivantes, dont le non-respect pourra entraîner l'application de pénalités ou la résiliation du contrat :

1. inscription obligatoire sur la plateforme de dématérialisation des achats de la Région

Vallée d'Aoste PlaCe-VdA (<https://cuc.invallee.it/supporto/place-vda-per-oe>) et utilisation de ce portail pour toutes les étapes de la procédure, conformément aux dispositions sur la numérisation du cycle de vie des contrats publics prévues par le Décret législatif n° 36/2023 ;

2. respect des délais et du calendrier d'exécution convenus dans l'offre technique pour la réalisation des différentes phases de l'étude, laquelle devra en tout état de cause s'achever impérativement à la date fixée dans le contrat (à titre indicatif au plus tard le 30 septembre 2027). En cas de retards injustifiés, la Chambre se réserve le droit d'activer les clauses contractuelles relatives à l'application de pénalités ;

3. respect de la confidentialité concernant les méthodologies, les données et les informations recueillies au cours de l'exécution du service, avec interdiction explicite de divulgation à des tiers sans autorisation préalable. Le titulaire devra opérer dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) relatif à la protection des données personnelles. L'opérateur s'engage également à maintenir une indépendance et une impartialité totales, en prévenant toute situation de conflit d'intérêts ;

4. participation active aux réunions de coordination périodiques (en présentiel ou en visioconférence) avec l'acheteur et le partenariat du projet, afin de rendre compte de l'état d'avancement des prestations ;

5. respect des obligations de communication et de visibilité prévues par le Programme ALCOTRA sur l'ensemble des rapports et supports de présentation réalisés.

7. Modalité de présentation de la manifestation d'intérêt

Les opérateurs économiques intéressés doivent transmettre leur manifestation d'intérêt au plus tard le **6 août 2026**.

La transmission se fera exclusivement par voie électronique, selon l'une des options suivantes :

- Par Courrier Électronique Certifiée (PEC) à l'adresse : regolazione@ao.legalmail.camcom.it
- Uniquement pour les opérateurs économiques étrangers ne disposant pas de PEC : par courrier électronique standard (e-mail) à la même adresse : regolazione@ao.legalmail.camcom.it ou à l'adresse regolazione@ao.camcom.it .

L'objet du message devra obligatoirement comporter la mention suivante : « **MANIFESTATION D'INTÉRÊT – Service d'étude Projet n. 21472 PARCOURS+ Changement climatique** ».

La manifestation d'intérêt devra obligatoirement contenir les documents suivants :

1. Formulaire de manifestation d'intérêt (Annexe A complétée et signée) ;
2. Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal signataire ;
3. Curriculum Vitae mis à jour des membres de l'équipe projet qui exécutera la prestation.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date limite indiquée ou dépourvues de la documentation requise ne seront pas prises en considération.

La Chambre se réserve le droit de demander des clarifications ou des compléments documentaires, en fixant un délai raisonnable pour la réponse.

8. Étapes successives

1. Si la présente consultation permet d'identifier la candidature d'au moins un opérateur économique étranger, la phase de sélection suivante sera menée via une procédure négociée sans publication d'avis de marché (art. 50, alinéa 1, let. e) du Décret législatif n° 36/2023), qui se déroulera entièrement de manière dématérialisée sur le portail PlaCe-VdA. Les candidats invités à la procédure négociée devront soumettre leur offre par voie électronique sur le portail PlaCe-VdA, signée numériquement par le représentant légal avec un certificat conforme au Règlement de l'UE eIDAS. Le dossier administratif comprendra, outre le formulaire de candidature, le Document Unique de Marché Européen (DUME) dûment rempli ainsi que les déclarations sur l'honneur relatives à l'absence de motifs d'exclusion. L'offre technique descriptive détaillera l'approche méthodologique pour l'analyse comparée des territoires et les modalités d'interaction avec les acteurs locaux en Italie et en France, ainsi que le calendrier d'exécution des phases de l'étude et les CV de l'équipe projet visant à prouver les compétences spécifiques et la maîtrise de la langue italienne et française. L'offre financière indiquera le prix global proposé.

2. Si la présente consultation ne révèle l'intérêt et la candidature que d'opérateurs économiques établis sur le territoire italien, la Chambre se réserve la faculté de procéder par voie de gré à gré (attribution directe) conformément à l'art. 50, alinéa 1, let. b) du Décret législatif n° 36/2023 au profit de l'opérateur jugé apte, afin de simplifier la procédure et de réduire les délais de démarrage du service.

Tous les opérateurs intéressés, notamment ceux non établis en Italie, sont invités dès à présent à vérifier leur inscription sur le portail PlaCe-VdA et à s'assurer qu'ils disposent d'un dispositif de signature électronique valide, afin de garantir leur réactivité en cas de lancement de la procédure négociée.

9. Responsable Unique du Projet (RUP)

Mme Claudia Carnevali

Responsable du Département Régulation du Marché, Promotion et Services Numériques

Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérables

Pour toute demande de clarification : regolazione@ao.camcom.it / +39 0165 573080

10. Traitement des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et au Décret législatif italien n° 196 du 30 juin 2003 tel que modifié, les données personnelles collectées dans le cadre du présent avis seront traitées exclusivement pour les finalités liées à la gestion de la procédure et du futur contrat.

Le responsable du traitement des données est la Chambre valdôtaine des entreprises et des

activités libérables, dont le siège social est situé Région Borgnalle, 12 - 11100 Aoste (Italie), TVA n° 01079470074, tél. +39 0165573018, e-mail : segreteria@ao.camcom.it PEC : cciaa.aosta@ao.legalmail.camcom.it. Le Délégué à la Protection des Données (DPD/RPO) peut être contacté à l'adresse e-mail suivante : rpd1@pie.camcom.it. Les opérateurs économiques participants pourront exercer leurs droits (art. 15 à 22 du RGPD) en s'adressant au Responsable du traitement.

Le présent avis est publié et diffusé sous forme bilingue (italien/français) sur le site institutionnel de la Chambre dans la section "Amministrazione Trasparente - Bandi di gara e contratti" ainsi que sur les canaux de communication des partenaires français du projet (Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et Communauté de Communes Faucigny-Glières).

ANNEXE A – MODÈLE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

À l'attention de :

Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales

Région Borgnalle, 12 – 11100 Aoste (Italie)

À l'attention de Mme Claudia Carnevali

Responsable de l'Espace Régulation du Marché, Promotion et Services Numériques

PEC : regolazione@ao.legalmail.camcom.it

E-mail : regolazione@ao.camcom.it

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Avis de consultation préalable du marché transfrontalier Projet PARCOURS+ Changements Climatiques n° 21472 (CUP D48J25000030007) financé au titre du programme de coopération INTERREG VI-A Italie-France ALCOTRA 2021-2027

Je soussigné(e) _____ Né(e) à _____
le _____ Numéro
d'identification fiscale (Code Fiscal / Numéro de sécurité sociale / Équivalent) : _____
En qualité de représentant légal de (Raison sociale) : _____

Nature juridique de la structure :

- ☐ Établissement universitaire
- ☐ Organisme de recherche
- ☐ Pôle ou parc scientifique et technologique
- ☐ Autre entité (à préciser) : _____

Ayant son siège social à : _____ Numéro de TVA
intracommunautaire (si applicable) : _____ Numéro d'immatriculation
(SIRET/SIREN ou équivalent) : _____

MANIFESTE SON INTÉRÊT

À être invité(e) à présenter une offre pour le marché de services portant sur la réalisation d'une étude sur les mutations des activités économiques et des professions face au changement climatique dans le cadre du projet n° 21472 « PARCOURS+ Changements Climatiques » (CUP D48J25000030007) financé au titre du programme de coopération INTERREG VI-A Italie-France ALCOTRA 2021-2027.

Conscient(e) des sanctions pénales encourues en cas de fausses déclarations (conformément aux dispositions applicables du droit national et à l'art. 76 du D.P.R. italien n° 445/2000),

DÉCLARE SUR L'HONNEUR

- Ne faire l'objet d'aucun motif d'exclusion des procédures de passation de marchés publics prévus par les articles 94, 95, 96, 97 et 98 du Décret législatif italien n° 36/2023 (ou par la législation nationale équivalente du pays d'établissement) ;
- Ne se trouver dans aucune situation entraînant l'interdiction de contracter avec une personne publique / administration publique ;
- Avoir réalisé, au cours des trois (3) dernières années, au moins une prestation similaire (études de faisabilité, analyses socio-économiques, plans de développement territorial ou études de marché) ;
- Disposer au sein de l'équipe dédiée au projet d'au moins un profil ayant une parfaite maîtrise opérationnelle, tant à l'oral qu'à l'écrit, des langues italienne et française.

Éléments préférentiels (cocher les cases correspondantes si applicable) :

- ☐ Réalisation, au cours des trois (3) dernières années, de prestations similaires (études de faisabilité, analyses socio-économiques, plans de développement territorial ou études de marché) portant sur des contextes territoriaux frontaliers, sur la coopération territoriale européenne (Interreg) ou sur l'analyse de données comparées entre l'Italie et la France ;
 - ☐ Participation en qualité de partenaire ou de chef de file à de précédents projets de coopération territoriale européenne ;
 - ☐ Autre (indiquer tout autre élément de lien ou de connexité avec les zones géographiques objets de l'étude) :
-

Pièces jointes obligatoires :

1. Curriculum Vitae (CV) de l'ensemble des membres de l'équipe projet dédiée.
2. Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal signataire.

Fait à _____, le _____

Signature du représentant légal
